



SÉMINAIRE

ACTE ANORMAL DE GESTION : ABANDON DE LA THÉORIE DU RISQUE MANIFESTEMENT EXCESSIF

20 septembre 2016
Salle des Conseils Université Paris 2
Panthéon-Assas

Réunion organisée par le Centre d'Etudes de Fiscalité des Entreprises

Acte anormal de gestion : abandon de la théorie du risque manifestement excessif (CE 13 juillet 2016, SA Paschi Banque)

La réunion sera animée par :

Olivier Fouquet président de section (h) au Conseil d'État

et

Bernard Bacci, directeur fiscal du Groupe Vivendi